CIVISME

Le budget participatif est de retour pour une troisième édition

La troisième édition du budget participatif doté d'1M€ vient d'être lancée. Les Périgourdins ont jusqu'au 31 mai pour déposer leurs idées. Celles-ci seront ensuite transformées en projets réalisables et soumis au vote à la rentrée. Les lauréats, trois minimum par canton, seront dévoilés le 18 novembre.

Publié le 08 mars 2022

Déterminé à permettre aux Périgourdins de proposer et de choisir directement les projets pour la Dordogne de demain, le Conseil départemental renouvelle son budget participatif doté de un million d'euros, dont 100 000 euros consacrés à des projets portés par des jeunes pour la troisième fois.
Dès maintenant, et jusqu'au 31 mai 2022, ils peuvent proposer, comme le font les conseillers départementaux, un projet qui leur semble utile et d'intérêt général.

Le dispositif est reconduit sous la forme suivante :

- Dotation de 1.000.000 €
- Un maximum de 12.000 € prévu par projet
- 100.000 € pour des projets jeunes
- 3 projets par cantons seront retenus minimum

Rappel du fonctionnement

Tous les Périgourdins âgés de 8 ans ou plus, peuvent déposer une idée et voter, sans condition de nationalité. Le dépôt d'une idée se fait de manière individuelle ou collective : association, collectif, en famille, entre voisins, entre amis, entre élèves d'une même classe ou d'un même établissement…

Le financement par le budget participatif Dordogne-Périgord n'est possible que pour des projets d'investissement, qui répondent à la satisfaction de l'intérêt général, par opposition aux intérêts particuliers. Par exemple, il peut financer des travaux ou l'achat de matériel. Il ne peut financer aucun emploi. Pour être éligibles, les projets doivent avoir une portée collective et entrer dans le cadre des missions du Conseil départemental : développement durable, environnement, cadre de vie, solidarité, développement local, culture, patrimoine, sport, mobilités et numérique.

Les modalités de vote permettront la réalisation d'au moins trois projets par canton.

Calendrier de la 3e édition :

Mars-mai 2022 : Dépôt des idées ;

1er juin- 15 septembre 2022 : transformation des idées en projets réalisables.

19 septembre au 30 octobre 2022 : Campagne et vote sur budgetparticipatif.dordogne.fr, en mairie, ou lors du passage de la caravane du budget participatif ; chaque votant choisit entre trois et six projets qu'il souhaite voir réaliser.

Vendredi 18 novembre : annonce des résultats / soirée des lauréats.

2023 : phase de réalisation des projets.